

- Il faut dresser à l'avance des listes de contrôle à l'intention des équipes d'évaluation de la sécurité dans le cadre de la formulation de la doctrine.
- On pourrait recueillir des informations et les mettre en commun par l'intermédiaire de centres d'opération conjoints civils/policiers/militaires.
- Il conviendrait d'envisager la préparation d'un lexique commun relatif à la sécurité dans les camps de réfugiés afin d'appuyer la compréhension mutuelle des planificateurs et opérateurs multidisciplinaires.

Police internationale et locale :

- Les principaux rôles d'une force de police internationale dans des situations visant les camps de réfugiés devraient être la communication d'avis à la police locale et au HCR (et à d'autres parties participant à la gestion des camps), ainsi que la formation et le soutien logistique et technique à la police locale.
- Il se peut aussi que la force de police internationale soit appelée à exercer un mentorat ou une surveillance auprès de la police locale dans certaines circonstances.
- Il faut élaborer la doctrine régissant l'intervention éventuelle d'une force policière civile internationale dans des situations touchant la sécurité des camps. Il faut le faire à l'avance afin de limiter autant que faire se peut les mesures ponctuelles en plein milieu d'une crise et de faciliter le déploiement. Le DOMP, le HCR, les pays fournissant du personnel et d'autres protagonistes pertinents devraient contribuer à la formulation de cette doctrine.
- Pour que les Nations Unies puissent identifier des membres qualifiés et professionnels d'une force de police internationale afin de combler les besoins actuels et prévus, les États membres devraient communiquer au Système des forces en attente des Nations Unies (UNSAS) des informations détaillées sur leur engagement. Ces informations devraient comprendre le nombre de policiers disponibles, leurs compétences et le délai de réaction prévu avant leur déploiement. Il faut actualiser périodiquement ces informations.
- Il faut améliorer les systèmes nationaux de mise en attente par l'intermédiaire de la mise au point d'une base de données sur le personnel policier, de la présélection, de la formation et de la préparation médicale afin d'abrèger le délai de réaction.
- On pourrait intégrer les policiers à la retraite dans le bassin des ressources en personnel; il faut formuler des normes relatives à leur embauche.
- Il faut élaborer des arrangements adéquats en ce qui concerne le soutien logistique et le matériel de manière à ce que la police internationale puisse être efficace.
- Il faut tenir à jour un bassin d'équipement de base afin d'appuyer la police locale et toutes les patrouilles de surveillance des quartiers.